

Communiqué de Presse conjoint sur le Partenariat UE – Afrique pour le Développement du Secteur du Coton

*Forum UE-Afrique sur le Coton
Paris, 5-6 juillet 2004*

L'Union européenne et l'Afrique se sont engagées dans un Partenariat visant à faire face aux difficultés des filières coton en Afrique, et par là même à lutter contre la pauvreté. La crise du secteur coton, comme celle de nombreux produits de base agricoles, a été mise en lumière par les pays concernés dans les enceintes internationales, et particulièrement dans le cadre des négociations en cours à l'Organisation Mondiale du Commerce. Ces pays, à travers leurs politiques nationales en particulier, ne sont pas restés inactifs face à cette crise. L'Union Européenne également a proposé récemment deux plans d'action pour contribuer au redressement des filières des produits de base agricoles et notamment celle du coton. C'est dans ce contexte de partenariat renforcé que s'inscrit le Forum «UE - Afrique sur le coton», qui a été organisé par la Commission européenne, soutenue par le gouvernement français et le Centre Technique Agricole¹, et qui a réuni à Paris les 5 et 6 juillet plus de 200 participants des secteurs public et privé. Les participants au Forum ont conclu ensemble ce qui suit:

1. Ils reconnaissent que le coton est l'un des produits agricoles de base qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la croissance économique dans de nombreux pays d'Afrique. La production et l'exportation de coton sont vitales pour plus de trois millions de producteurs et quelques quinze millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre.
2. Ils constatent avec préoccupation que le secteur du coton en Afrique est confronté à de sérieuses difficultés. Celles-ci sont liées d'une part au fonctionnement du marché international, affecté par différents facteurs, dont les distorsions aux échanges provoquées par certains régimes de soutien au secteur dans les pays développés et la concurrence des fibres synthétiques, et d'autre part à des considérations nationales et régionales.
3. Ils sont conscients de la complexité de ces questions et de la nécessité d'une approche intégrée et de la coordination des efforts de coopération de la part de toutes les parties intéressées - notamment les gouvernements, les producteurs, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.
4. Ils approuvent le Partenariat créé entre l'UE et les pays africains du groupe ACP pour le développement du secteur du coton².
5. Ils s'attachent à concrétiser ce Partenariat dans le domaine commercial en poursuivant l'obtention de conditions commerciales plus équitables sur le marché international, en particulier en défendant une solution efficace et spécifique pour le

¹ Centre Technique Agricole : organisme d'appui aux pays ACP créé dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

² Communication de la Commission européenne COM(2004)087 « Proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton » et COM(2004)089 « Proposition de plan d'action de l'UE - Chaînes de produits de base agricoles, dépendance et pauvreté ».

secteur du coton dans le cadre des négociations en cours à l'OMC, qui tiennent compte du caractère urgent du dossier.

6. Ils affirment, également dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat, leur engagement en faveur du développement des régions productrices de coton en Afrique, et en particulier du renforcement durable de la compétitivité du secteur du coton. Parmi les premières étapes de sa mise en œuvre, il convient entre autres de :
 - Elaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales pour la consolidation du secteur, visant à améliorer ses revenus et à réduire sa vulnérabilité, et en les intégrant dans les stratégies nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, et tirant parti des initiatives existantes.
 - Renforcer et améliorer les politiques et les institutions liées à la filière, en particulier la coopération interprofessionnelle et la coopération entre secteurs public et privé, encourager les investissements privés qui apportent une valeur ajoutée, favoriser l'innovation technologique, pour répondre entre autres aux défis de la gestion durable des ressources dont dépend le secteur, en particulier le sol.
 - Stimuler et exploiter la coopération régionale, entre autres via les Accords de Partenariat Economique, pour le bénéfice des économies cotonnières, notamment dans le domaine de la transformation, mais aussi de la facilitation des échanges et des investissements.
 - S'attacher au développement et à la mise en œuvre dans le secteur cotonnier en Afrique de mécanismes, essentiellement basés sur le marché, visant à atténuer les impacts de la volatilité des prix et à réduire les risques encourus par tous les acteurs de la filière, en premier lieu les producteurs.
 - Consolider la coordination entre les partenaires de coopération de l'UE et les partenaires locaux, dans chacun des pays concernés par la problématique du coton, et promouvoir l'élargissement de ces efforts aux autres intervenants dans le secteur.
7. Ils s'engagent à faire utilisation, pour le soutien des filières coton, des instruments et ressources financières domestiques et de la coopération internationale, bilatérale et multilatérale, sur la base des besoins identifiés de manière concertée dans les pays.
8. Ils mettent l'accent sur la continuité de la dynamique créée par le Partenariat. A cet égard, le Forum a adopté un «Plan d'Actions» qui servira de fil conducteur pour la mise en œuvre du Partenariat et a convenu de mettre en place un mécanisme de suivi.